

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**14 AVRIL 2025**  
Session ordinaire

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le quatorze avril, dans la Salle du Conseil, le Conseil Municipal, sur convocation faite le dix avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la Présidence de Madame Rachel COTTA, Maire.

Présents : Mme COTTA Rachel, M. REYNAUD Bernard, Mme MASSELLO Elodie, Mme PLANCHON Joëlle, M. PERRIN Mathieu, Mme DE VAULX Emily, Mme PUAUX Mylène, M. MADEIRA Antonio, M. JARNIAS Dominique, Mme COLOGNAC Régine, M. FERROUSSIER Franck, Mme BONNEFOI Natacha, Mme KWIATKOWSKI Stéphanie, M. GUERBAS Nasser, M. MORELLI Pierre, M. TOUATI Philippe, M. PEILA Jean-Marc, Mme ALES Mallory, M. ROUBY François. (QUORUM ATTEINT)

Absents avec procuration :

M. Fabrice CARTA a donné procuration à Mme Rachel COTTA  
M. Serge GALVÉ a donné procuration à M. Bernard REYNAUD  
Mme Sandrine QUINTEIRO a donné procuration à Mme Emily DE VAULX  
Mme Claudette HAOND a donné procuration à M. Philippe TOUATI

**Secrétaire de séance** : Madame Natacha BONNEFOI

**Membres en exercice** : 23 / Présents : 19 / Procurations : 4 / Votants : 23

-----

Madame le Maire fait procéder à l'adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal, une remarque est émise par Monsieur TOUATI indiquant que l'opposition ne le votera pas, il est voté à la majorité. Monsieur TOUATI souhaite que les remarques portées par l'opposition soient précisément retranscrites notamment concernant le Document d'Orientation Budgétaire (DOB). Madame le Maire confirme cette prise en compte telle qu'indiquée. Elle souhaite rappeler que tous les conseils municipaux sont retransmis en direct sur Facebook puis disponibles sur notre chaîne YouTube ([www.youtube.com/@villedecruas8376](http://www.youtube.com/@villedecruas8376))

**2025-14-CM – BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur Dominique JARNIAS présente à l'Assemblée le Budget Primitif 2025 de l'assainissement, qui s'équilibre de la manière suivante :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
<b>Fonctionnement</b>	337 000.00 €	337 000.00 €
<b>Investissement</b>	1 280 000.00 €	1 280 000.00 €
<b>Budget Total</b>	<b>1 617 000.00 €</b>	<b>1 617 000.00 €</b>

Le Budget est voté par chapitre budgétaire. Les tableaux ci-après synthétisent les prévisions budgétaires par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement. Monsieur Bernard REYNAUD et Madame le Maire poursuivent cette présentation en entrant dans les détails des chapitres :

➤ Section de Fonctionnement

<b>RECETTES</b>		
Chapitre	Libellé	Budget 2025
002	Excédent de fonctionnement reporté	99 534.18 €
70	Vente de produits finis, prestations de services	207 500.00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 000.00 €
042	<i>Opération d'ordre de transfert entre sections</i>	28 965.82 €
<b>RECETTES TOTALES</b>		<b>337 000.00 €</b>

<b>DEPENSES</b>		
Chapitre	Libellé	Budget 2025
011	Charges à caractère général	180 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	5 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	6 000.00 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations	5 000.00 €
022	Dépenses imprévues	13 612.80 €
042	<i>Opération d'ordre de transfert entre sections</i>	127 387.20 €
<b>DEPENSES TOTALES</b>		<b>337 000.00 €</b>

➤ Section d'Investissement

<b>RECETTES</b>		
Chapitre	Libellé	Budget 2025
001	Excédent d'investissement reporté	1 148 638.53 €
10	Dotations, Fonds divers, Réserves	3 974.27 €
040	<i>Opération d'ordre de transfert entre section</i>	127 387.20 €
<b>RECETTES TOTALES</b>		<b>1 280 000.00 €</b>

<b>DEPENSES</b>				
Chapitre	Libellé	RAR 2024	Inscription 2025	Budget Total 2025
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €	90 000.00 €	90 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	0.00 €	561 034.18 €	561 034.18 €
23	Immobilisations en cours	0.00 €	600 000.00 €	600 000.00 €
040	<i>Opération d'ordre de transfert</i>	0.00 €	28 965.82 €	28 965.82 €
<b>DEPENSES TOTALES</b>		<b>0.0</b>	<b>1 280 000.00 €</b>	<b>1 280 000.00 €</b>

En 2025, le principal projet d'investissement est celui de la requalification rue de la République, du 19 mars 62, l'impasse des peupliers et le chemin des ilons nord, pour 400.000 € et 200 000 € sont prévus en réserve pour travaux de raccordement pour la piscine.

Le projet qui va impacter ce budget est bien celui de la requalification rue de la République, du 19 mars 62, impasse des peupliers et chemin des ilons nord.

Ce qui a été réalisé en 2024 concerne le levé initial de voirie et nivellement des réseaux souterrains sur 1.5 km (des rue du 19 mars 1962, rue de la République, impasse des peupliers et chemin des Ilons nord) soit :

- les Voiries et accès au droit des propriétés privées, places de parking, emplacement OM.

- les Carrefours avec Avenue de la Résistance, Avenue de l'Europe et Rue des Tourettes.
- Murs, clôtures, talus, fossés et enrochements.
- Bornes, piquets et repères existants. Les limites apparentes.
- Réseaux apparents (poteaux, réverbères, logettes, gaz, bouches à clés, tampons de regard de réseaux).

Les actions en cours sur ce projet :

Réalisation en cours de la Régularisation foncière par BEAUR concernant la Rue du 19 mars 1962 : pour une parcelle, elle devra vendre du terrain et pour 15 parcelles, des procès-verbaux de délimitation du domaine public seront dressés.

Pour les autres rues, les investigations foncières du BEAUR sont en cours. Les chiffres et les localisations seront connus pour la réunion publique, prévue avant cet été.

Le bureau du SYDEO, en date du 18/03/2025, a approuvé la constitution d'un groupement de commande (SYDEO/SDEA) en vue de la passation d'un marché public pour les travaux de réhabilitation des canalisations d'eau potable et d'assainissement. La date prévisionnelle de commencement de travaux sera précisée dans les prochaines semaines. Ces travaux doivent être réalisés quand la nappe souterraine est au plus bas, c'est à dire avant l'hiver : deuxième semestre 2025. Ce sont des travaux sur les Réseaux humides (eau potable, assainissement eaux usées, eaux pluviales) rue du 19 mars 1962. SYDEO interviendra sur le réseau d'eau rue du Nord.

Monsieur TOUATI : « comme on l'a indiqué au dernier conseil et l'année d'avant, on considère qu'aujourd'hui il n'y a quasiment aucun investissement de fait en assainissement. Vous avez ouvert un crédit de 1,2 M€, presque 1,3 M€ et on avait 1,2 M€ d'excédent lors de l'exercice précédent. Donc on voit que l'effort est nul ; on met 400.00 euros de régularisation foncière mais les riverains n'ont pas entendu encore parler de cela ; on va avoir normalement (je reprends tes propos) un marché avant cet été ; date de début des travaux, 2eme semestre ; je ne sais pas comment vous allez dépenser 400.000 euros sur ce sujet-là. Par conséquent on ne peut pas voter pour. On votera contre ».

Madame le Maire rappelle avoir été clair sur le déroulé de la rue de la République; on ne peut pas aller plus vite. Il y a des contraintes. Nous respectons le calendrier. Vous aviez annoncé la réalisation de la rue de la République et jamais rien n'est sorti. Vous avez subi les mêmes contraintes que nous. Oui on budgète et l'argent il faudra le sortir un moment donné. Et le projet est bien enclenché avec le SDEA et SYDEO. Les dépenses sont prévues sur 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité d'adopter le budget primitif 2025 du budget Assainissement tel que présenté ci-dessus.

### **2025-15-CM – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2025**

Monsieur Bernard REYNAUD indique qu'en application des dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts et de l'article L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales doivent voter les taux d'imposition directs locaux perçus à leur profit avant le 15 avril de chaque année. Il est ainsi proposé aux membres du conseil municipal de maintenir inchangé les taux d'imposition en 2025, soit :

TAXES	TAUX
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans	0.016 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	30.61 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	0.134 %

Madame le Maire rappelle que nous n'augmenterons pas les impôts locaux en 2025. Cela pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive sans hausse : « Je vous rappelle qu'une part de la taxe d'aménagement revient à la CC ARC. Et cela a représenté en 2024, seulement 1.875 € de reversement à la CC ARC. Cette redevance n'est pas considérée fiscalement par l'Etat comme un impôt. Donc oui, depuis 5 ans, nous n'avons pas augmenté les 3 taux d'impositions que nous allons voter ce soir. Les taux sont restés les mêmes depuis 2021 ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir inchangés les taux d'imposition pour l'année 2025.

### **2025-16-CM – AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – BUDGET COMMUNAL**

Madame Elodie MASSELLO rappelle que les résultats du Compte Administratif 2024 du budget Communal ont été adoptés lors de la séance précédente (délibération 2025-05-CM). Conformément à la réglementation en vigueur, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser. Les résultats 2024 de la section de fonctionnement et d'investissement du budget Communal sont excédentaires. Ils seront reportés à nouveau dans le Budget Primitif 2025.

Les tableaux ci-après récapitulent tous les résultats ainsi que l'affectation proposée :

#### **FONCTIONNEMENT**

Résultat de clôture 2024	1 712 327 .93 €
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (1068 – Recettes d'investissement)</b>	<b>1 712 327.93 €</b>

#### **INVESTISSEMENT**

Résultat de clôture 2024	4 582 029.64 €
<b>Résultat Global de Clôture 2024 (01 – Recettes)</b>	<b>4 582 029.64 €</b>

Madame le Maire rappelle que cette année la majorité a fait le choix, comme l'an passé, d'affecter la totalité de notre excédent de fonctionnement pour financer nos investissements 2025.

Cet excédent, c'est le résultat de nos économies. Les 1,7 M€ ce sont les économies que nous avons faites en 2024 et qui nous permettent d'investir en 2025 sans avoir recours à l'emprunt.

Concernant l'affectation du résultat, Monsieur TOUATI estime qu'une partie de cet excédent aurait dû être dépensé pour dynamiser et soutenir l'économie locale mais aussi pour le bien vivre des cruassiens. C'est pour cela que le groupe d'opposition votera contre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité d'affecter en recette d'investissement, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé », la somme de 1 712 327.93 €, dans le Budget Primitif Communal 2025 et de reporter en recette d'investissement (au compte 001), l'excédent constaté, soit 4 582 029.64 €, dans le Budget Primitif Communal 2025.

### 2025-17-CM – BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur Bernard REYNAUD présente à l'Assemblée le Budget Primitif 2025, qui s'équilibre de la manière suivante :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
<b>Fonctionnement</b>	8 000 000.00 €	8 000 000.00 €
<b>Investissement</b>	16 200 000.00 €	16 200 000.00 €
<b>Budget Total</b>	<b>24 200 000.00 €</b>	<b>24 200 000.00 €</b>

Le Budget est voté par chapitre budgétaire. Les tableaux ci-après synthétisent les prévisions budgétaires par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

#### ➤ Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement				
*002	Excédent de fonctionnement reporté	-	-	€ La totalité du résultat 2024 est basculé en section d'investissement (1 712 327,93 €)
*013	Atténuations de charges	40 000,00 €	50 000,00 €	Remboursement arrêts maladies/accidents de travail prévisionnel en hausse car + de personnel + de risque
*70	Produits des services, domaine et vente	101 950,00 €	100 000,00 €	60 000 € HT redevance Camping (basée sur le CA - augmentation régulière depuis plusieurs années) tableau A qui démontre l'attractivité de notre commune + une petite redevance sur conduites EDF/GRDF 25 000 € Facturation périscolaire 14 000 € Remb ARC sur Mise à dispo de Mina CHLOUD et 2ème personne 800 € redevances concessions cimetières
*73	Impôts et taxes	4 134 407,26 €	3 883 650,00 €	Nos AC de 3 663 231 € sont encore en baisse significative : je rappelle que nous avons perdu en 2021 "207 966 €" et en 2025 "194 000 €" 77 500 € Droits de mutation 55 000 € Taxe sur les pylônes 55 000 € Taxe consommation finale d'électricité
*74	Dotations, subventions et participations	3 525 900,00 €	3 570 300,00 €	3 533 000 € Reversement fiscalité de l'état (réévaluation des bases) 7 000 € Redevance utilisation des équipements sportifs par le collège 28 000 € Allocation Poste + Subv CAF/MSA Centre de Loisirs 3 660 € FCTVA (travaux d'entretiens voiries 2023)
*75	Autres produits de gestion courante	384 742,74 €	392 000,00 €	370 000 € Loyers (Brasserie -12 700 €) - perte recette PSPG 100 000 € à partir de Janvier 2026 tableau B qui démontre encore l'attractivité de notre commune et le résultat du travail effectué qui va permettre de compenser cette perte. 20 000 € Remboursement assurances (panne électrique)
*76	Produits financiers (b)	-	50,00 €	Parts sociales emprunts
*77	Produits exceptionnels (c)	5 000,00 €	-	
*042	Opérations d'ordre de transfert entre sec.	8 000,00 €	4 000,00 €	Amortissement des subventions
<b>Total Recettes fonctionnement</b>		<b>8 200 000,00 €</b>	<b>8 000 000,00 €</b>	La baisse du budget de fonctionnement (-2,44 %) correspond aux 194 000 € que la CC ARC a décidé autoritairement de nous prélever. Malgré cette recette en moins, nous tiendrons nos engagements : pas de hausse d'impôt.

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE - COMMUNE DE CRUAS  
 PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
 14 Avril 2025

**Redevance camping TABLEAU A**

Le montant de la redevance est basé sur le Chiffre d'Affaires N-1 de l'activité camping, soit 10% de celui-ci.

La DSP prévoit une redevance plancher à 35 000 € HT.

Cette redevance plancher est appliquée pour la redevance de 2019 et 2020.

Redevance 2020 : 35 000 € HT soit 42 000 € TTC (redevance plancher)

Redevance 2021 : 29 166.67 € soit 35 000 € TTC (« remise gracieuse » COVID)

Redevance 2022 : 44 255.24 € soit 53 106.29 € TTC (CA 2021 : 442 552.42 €) => +51.73 % par rapport à 2021

Redevance 2023 : 51 249.98 € soit 61 499.97 € TTC (CA 2022 : 512 499.78 €) => +15.81% par rapport à 2022

Redevance 2024 : 57 002.84 € soit 68 403.41 € TTC (CA 2023 : 570 028.40 €) => +11.23 % par rapport à 2023

**Redevance Camping (HT)**

2020	35 000,00 €	
2021	29 166,67 €	Remise COVID
2022	44 255,24 €	
2023	51 249,98 €	
2024	57 002,84 €	

**Loyers 2019-2024 TABLEAU B**

**EVOLUTION LOYERS 2019 / 2024**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
JARDINS	1 300,00	50,00	1 550,00	1 150,00	1 400,00	1 350,00
PARTICULIERS	53 239,00	53 822,00	50 660,00	49 821,00 <i>Fin de bail BODIAN(500€)</i>	38 730,00	33 805,00 <i>Fin de bail TENDI(300 €) Fin de bail CASTANIER(300 €) Fin de bail NSAO(130€)</i>
Activités économique / Commerces	17 947,00	16 184,00	26 468,00	38 900,00 <i>Filature (à partir d'avril)</i>	62 965,00 <i>salle de sports (à partir de septembre)</i>	96 976,00 <i>Salle de sport sur 1 an Opticien (à partir d'octobre) Barbier (à partir d'octobre)</i>
GENDARMERIE	90 387,00	95 070,00	71 936,00	118 722,00	100 438,00	100 149,00
EHPAD	115 000,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
POLE MEDICAL		15 495,00	27 400,00	34 863,00	26 509,00	38 870,00
DIVERS <i>(bureau assistante sociale + loc gîtes)</i>	8 563,00	1 957,00	1 591,00	2 124,00 <i>Local poste MDA (600€)</i>	10 836,00 <i>Labo EDF (8 640 €)</i>	12 951,00 <i>Gîtes</i>
LOC SALLES			1 060,00	7 280,00	8 700,00	6 080,00
	286 436,00	297 578,00	295 665,00	367 860,00	364 578,00	405 181,00

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE - COMMUNE DE CRUAS**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**14 Avril 2025**

Dépenses de fonctionnement					
*011	Charges à caractère général	2 165 000,00 €	2 200 000,00 €	Nous continuons à maîtriser les charges de fonctionnement. Les Nouvelles opérations 2025 : 50 000 € dragage du port 22 000 € location panneau lumineux (entrée nord) – borne affichage réglementaire en Mairie enveloppe pour vétusté des installations	1,62%
*012	Charges de personnel et frais assimilés	2 800 000,00 €	2 900 000,00 €	+ 5% sur le réalisé 2024 pour répondre à l'avancement de carrière des agents et l'évolution de la rémunération - 10 000 € augmentation taux de cotisation (NRACT) pour les retraités	3,57%
*014	Atténuation de produits	950 000,00 €	1 472 201,00 €	Reversement fiscalité à l'état : + 374 762 € remboursement d'un trop versé suite réformes sur la TH + TFPB + CFE + 150 000 € pour Dispositif de lissage Conjoncturel (DLIC) prévu Loi de finances 2025 comme la COMCOM va également être ponctionnée de 230 000 €. Encore une fois, parce que nous sommes riches, nous sommes ponctionnés. Au total, par an, nous perdons 550 000 € d'AC.	54,97%
*65	Autres charges de gestion courante	715 000,00 €	715 000,00 €	325 000 € subventions aux associations <b>Tableau D</b> qui démontre que l'on verse autant de subventions que vous. Nous, nous avons créé beaucoup de nouvelles festivités comme : Festival, banquet, marché de Noël, téné plein air, guinguette...] 168 500 € contribution SDIS 40 000 € créances évinces et admissions en non-valeur 30 000 € subvention CCAS indemnités élus / déplacement / régule sur cotisations retraités rétroactives	0,00%
*66	Charges financières (b)	250 000,00 €	200 000,00 €	Intérêts sur les emprunts + marge sur emprunts à taux variables : <b>tableau E</b> qui démontre que nous désendettions la commune pour des projets qui ne sont pas les nôtres.	-20,00%
*67	Charges exceptionnelles (c)	20 000,00 €	15 000,00 €	Si besoin de congeler ou annuler des titres émis sur les exercices précédents	-25,00%
*68	Dotations provisions semi-budgétaires	25 000,00 €	15 000,00 €	Provision en cas de litige juridique et sur les factures non recouvrées (épiscopale/loyer)	-40,00%
*022	Dépenses imprévues (e)	-	-	-	-
*023	Virement à la section d'investissement	1 175 000,00 €	402 799,00 €	Résultat "anticipé"	-65,72%
*042	Opérations d'ordre de transfert entre sec.	100 000,00 €	80 000,00 €	Amortissement des biens	-20,00%
<b>TOTAL Dépenses fonctionnement</b>		<b>8 200 000,00 €</b>	<b>8 000 000,00 €</b>	<b>Cette année encore nous mettons tout en œuvre pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement et économiser pour nos projets d'ampleurs comme la Piscine. Nous pourrions avoir un résultat de 1 Million 100 mais nous subissons la nouvelle des AC et le prélèvement exceptionnel de l'état de 525 000 €. Ce qui nous contraint à un résultat anticipé de seulement 400.000 euros.</b>	<b>-2,44%</b>

**- Subventions 2021-2024 (Présenté au conseil du 29 MAI 2024) TABLEAU D**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Associations cruassiennes			63	61	59	64	61
Demandes							
asso cruassiennes			49	39	35	36	32
asso extérieures			28	11	7	7	16
Total demandes			77	50	42	43	48
Total des associations subventionnées	82	75	65	46	43	46	47
Associations cruassiennes sans demande							
Total	321 302 €	311 250 €	300 157 €	177 804 €	181 744 €	185 240 €	164 625 €
Sc cruas	110 000 €	105 000 €	95 000 €	40 000 €	35 000 €	- €	- €
Cruas Pat en fête	33 200 €	34 350 €	38 265 €	- €	- €	- €	- €
<b>Total subventions Associations (hors OGEC)</b>	<b>178 102 €</b>	<b>171 900 €</b>	<b>166 892 €</b>	<b>137 804 €</b>	<b>146 744 €</b>	<b>185 240 €</b>	<b>164 625 €</b>
OGEC	50 513 €	44 573 €	29 573 €	106 191 €	61 104 €	80 117 €	97 799 €
<b>TOTAL (subventions)</b>	<b>228 615 €</b>	<b>216 473 €</b>	<b>196 465 €</b>	<b>243 995 €</b>	<b>207 848 €</b>	<b>265 357 €</b>	<b>262 424 €</b>
Festivités (ASSOCIATIONS) +	53 338 €	58 288 €	COVID	55 028 €	39 997 €	58 197 €	65 380 €
<b>Total subventions + festivités</b>	<b>281 953 €</b>	<b>274 761 €</b>	<b>COVID</b>	<b>299 023 €</b>	<b>247 845 €</b>	<b>323 554 €</b>	<b>327 805 €</b>

- EN 2018 et 2019 : INCLUSION DE LA SUBVENTION DE PATRIMOINE EN FETES AU TOTAL FESTIVITES

- 2022 : PAS DE 1ER MAI - EN 2024 : PAS DE FETE DE LA CHASSE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE - COMMUNE DE CRUAS  
 PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
 14 Avril 2025

Philippe TOUATI : (concernant le tableau des subventions). Tout cela on le conteste et on fait parler les chiffres quasiment comme on veut. Il faut voir ce qu'il y a dans les lignes et c'est pour cela que l'on va venir voir le détail parce que c'est de ce détail dont on a besoin pour pouvoir juger de la sincérité de ce qui est dit.

Rachel COTTA : ce sont les chiffres que tu trouves dans le budget. C'est dommage tu n'étais pas là le 29 mai 2024 et on a tout expliqué dans le détail. On n'a rien inventé ; tout est à disposition.

**Liste des emprunts en-cours TABLEAU E**

**EMPRUNTS EN COURS**

Objet	Date de début	Date de Fin	Remb capital	Remb intérêts	Coût Total	Coût des travaux 2007-2015
Restructuration école maternelle	30/03/2007	30/03/2027	1 000 000,00	446 082,54	1 446 082,54	2 193 291,87
Réalisation halte fluviale	01/03/2008	01/12/2027	1 000 000,00	499 326,14	1 499 326,14	2 155 055,24
Aménagement rue Jean Jaurès	30/11/2008	30/09/2038	700 000,00	580 376,93	1 280 376,93	696 524,02
Construction tennis couvert	15/01/2011	15/01/2030	350 000,00	128 038,42	478 038,42	2 203 167,77
Aménagement logements site Médieval	15/02/2011	15/05/2040	1 000 000,00	463 355,22	1 463 355,22	2 023 511,75
Aménagement espace culturel Aragon	06/09/2012	06/06/2027	600 000,00	231 139,01	831 139,01	2 677 219,60
Aménagement espace culturel Aragon	01/02/2014	01/02/2028	500 000,00	142 337,32	642 337,32	
Prêts divers renégociés + emprunt voirie	25/03/2016	25/06/2029	2 490 054,52	599 925,92	3 089 980,44	
Aménagement voirie et réseaux	25/10/2016	25/01/2035	1 100 000,00	171 600,96	1 271 600,96	
Réfection terrain rugby + autres travaux	25/11/2017	25/01/2036	900 000,00	128 567,84	1 028 567,84	1 532 663,71
Aménagement pôle commercial et médical	25/04/2019	25/03/2038	910 000,00	154 617,29	1 064 617,29	
Aménagement pôle médical/commercial / centre de loisir	24/02/2020	24/02/2034	1 570 000,00	74 213,12	1 644 213,12	
Aménagement site Médieval	01/09/2006	01/09/2030	750 000,00	253 590,71	1 003 590,71	1 489 158,60
Construction centre de secours	01/02/2000	01/02/2029	548 816,46	497 589,63	1 046 406,09	
			13 418 870,98	4 370 761,05	17 789 632,03	14 970 592,56

En bleu, les emprunts à taux variable

Rachel COTTA : on constate la lourde charge que représente les prêts variables. Vous viendrez contrôler cela aussi j'espère.

Philippe TOUATI : Cela on ne va pas le contrôler car ce sont nos investissements et nous sommes fiers de nos investissements.

Rachel COTTA : vous avez emprunté plus de 13 M€ et il y a plus de 4 M€ d'intérêts. Donc un coût total de plus de 17 M€. C'est sûr que l'on n'a pas la même vision de la gestion.

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE - COMMUNE DE CRUAS**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**14 Avril 2025**

➤ Section d'Investissement

Libellé	BP 2024	BP 2025	Commentaires
<b>Recettes d'investissement</b>			
*001 Excédent d'investissement reporté	4 365 694,58 €	4 582 029,64 €	Excédent d'investissement 2024 reporté
*10 Dotations; fonds divers et réserves	10 000,00 €	236 694,33 €	6 000 € Taxe aménagement 230 694,33 € FCTVA sur travaux de la clôture 2023
*1060 Résultat affecté	2 087 896,32 €	3 712 327,93 €	Totalité du résultat de fonctionnement 2024, affecté à la section d'investissement (affectation du résultat 2024)
*13 Subventions d'invest. reçu	6 409,10 €	114 449,10 €	Subventions que nous allons percevoir en 2025 : Vous nous intéressez régulièrement sur l'aspect qu'il y a à aller chercher des subventions. Et parfois même vous nous le reprochez. Et bien en 2025 avec plus de 134.000 euros que nous allons recevoir, cela va nous permettre par exemple de financer notre projet de city park que nous n'avions pas inscrit dans notre PPL. 7 782,51 € DEPT07 construction tennis couvert 19 166,59 € DEPT07 vidéoprotection 17 500 € DSIL toiture gymnase 70 000 € Région aménagement place du trône
*16 Emprunts et dettes assimilées		3 700,00 €	Couton VIVAI - Pas de nouvel emprunt
*27 Autres immobilisations financières	55 000,00 €	55 000,00 €	Remboursement quote part emprunt ComCom suite transfert Médiathèque/Cinéma et Ecole de Musique
*021 Virement de la section de fonctionnement	3 175 000,00 €	402 799,00 €	Virement de la section de fonctionnement C'est ce qu'il nous reste en 2025, une fois tout cotulé sur le budget de fonctionnement
*024 Produits de cessions d'immobilisations		0 €	
*040 Opérations d'ordre de transfert enti	100 000,00 €	80 000,00 €	Dotations aux amortissements
*041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec.	9 000 000,00 €	9 085 000,00 €	Je vous rappelle que cette section correspond à la valorisation du patrimoine de la commune qui nous est imposée par le passage à la M57. C'est une procédure comptable qui est amenée à disparaître, une fois l'inventaire fini d'ici 2026-2027.
<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>16 800 000,00 €</b>	<b>16 200 000,00 €</b>	Nos recettes d'investissement restent importantes avec plus de 7 M€ en 2025. Ces recettes ne sont pas le fruit du hasard mais le résultat de notre bonne gestion. Avec un excédent de plus de 4 M€ et plus de 400.000 euros d'économies prévues sur notre fonctionnement nous allons pouvoir continuer à investir sans augmenter les impôts des cruasais et lancer le projet de la nouvelle Piscine.
<b>Dépenses d'investissement</b>			
*001 Déficit d'invest. Reporté			
*10 Dotations; Fonds divers et Réserves		2 000,00 €	Reversement Taxe aménagement à ARC (1.875 euros)
*13 Subventions d'invest. Recues			
*16 Emprunts et dettes assimilées	865 000,00 €	815 000,00 €	Comme nous nous y étions engagés : nous avons désendetté la commune durant ce mandat (remettre tableau E) - Fin 2020 la dette de la commune était de 9,328 M€ et - fin 2024 elle n'était plus que de 6,163 M€. - Fin 2025, la dette de la commune ne sera plus que de 5,3 M€. Nous aurons diminué la dette de la commune de 4 M€ en 5 ans et ainsi redonner une bonne santé financière à la commune. 800 000 € Remb capital emprunts 15 000 € Remb 3DE07
*20 Immobilisations incorporelles	178 000,00 €	192 300,00 €	70 000 € PLU CALCIA : je rappelle que le PLU prévoit sur ces emprises cadastrales uniquement la production armenière. Il faudra prévoir un changement d'activité en temps voulu car aujourd'hui on a la maîtrise 20 000 € Etude de sol et aménagement du cimetière 20 000 € Etude passage souterrain SNCF 50 000 € lancement d'un diagnostic patrimonial de l'abbatiale/Château pour avoir une vision de son état et de l'entretien à prévoir dans les années à venir 15 000 € Site internet / logiciels (école/marchés publics) RAR 2024 (16.906 €)
*204 Subventions d'équipement versées	310 000,00 €	350 000,00 €	300 000 € Phase 1 et 2 schéma directeur EP RAR 2024 (19.893 €)

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE - COMMUNE DE CRUAS**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**14 Avril 2025**

				<p>65 000 € aménagement abords skate park qui est une vraie réussite, il ne désemplit pas (ils ont désigné un bloc)            100 000 € consultation des utilisateurs et lancement de la consultation pour le Projet City Stade            150 000 € aménagement Maison "Doudou" (Secours Pop)            75 000 € prescriptions de la DRAC pour la réalisation de fouilles pour le château avec des prises de vues par drone            15 000 € vidéo protection            150 000 € parking Mercyrail "maison tati" : création 6 places            480 000 € parking Filature : création 64 places dont 2 places à recharges électriques et l'ouverture est prévue fin Mai            50 000 € aménagement rue de la République (géomètres/votes administratifs)            10 000 € socle panneau info entrée nord            30 000 € borne fontaine au parc Auclair            60 000 € reprise réseau élec. (suite panne 2024)            30 000 € poteaux incendie            473 000 € entretien courant des bâtiments (guinguette, foot, système alarme ST, PPMS écoles, refection apport Cétaboirium)            80 000 € équipement ST (outillage/camion/fondeuse)            250 000 € bassin de nage : on a lancé une consultation qui se termine fin avril            30 000 € matériel assos/festivités            839 000 € Enveloppe investissement fontaines            40 000 € Enveloppe investissement courant (matériel, mobilier, informatique, téléphones, écoles, centre de loisirs, etc...)            RAR 2024 (298 529 €)</p>
*21	Immobilisations corporelles	4 277 000,00 €	3 201 700,00 €	
				<p>2 000 000 € piscine dont 1 million B pour le SDEA et d'ailleurs j'informe les élus qui vont recevoir une invitation pour la présentation de l'Avant Projet Definitif le mercredi 23 avril à 14h30 en salle des conseils            50 000 € rue de la République pour la voirie (pour 2025, l'essentiel des travaux porte sur le réseau d'assainissement, les dépenses correspondantes seront donc portées sur le budget assainissement (200 000 €)            Budget "restant" pour financement de la piscine sur les années à venir (204 386 €)            RAR 2024 (145 634 €)</p>
*23	Immobilisations en cours	2 162 000,00 €	2 600 000,00 €	
*27	Autres immobilisations financières			
*020	Dépenses imprévues (e)			
*040	Opérations d'ordre de transfert entre sec.	8 000,00 €	4 000,00 €	Amortissement des subventions
*041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec.	9 000 000,00 €	9 035 000,00 €	Provision pour mise à jour inventaire (passage à la M57)
	<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>	<b>16 800 000,00 €</b>	<b>16 200 000,00 €</b>	<p>Avec des investissements en travaux et équipements de plus de 6M € programmés en 2025, sans recours à l'emprunt, nous démontrons qu'il est possible à la fois d'investir tout en désendettant la commune. Avec ce budget nous allons parvenir à tenir nos engagements et aller même au delà. D'ailleurs le tableau que nous allons vous présenter G va vous prouver la réalisation de 93 % de nos projets pour lesquels nous avons été élus. Il reste encore 1 an !</p>

Les projets réalisés ou en cours (en réponse à M PEILA)

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE - COMMUNE DE CRUAS  
 PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
 14 Avril 2025

	en cours ou réalisés
<b>1. une ville dynamique</b>	
1 job saisonniers	1
1 stages	1
1 alternance	1
1 forum économique (emploi)	1
1 implanter de nouveaux commerces	1
1 commerces à la Filature	1
1 acheter local (commemorations, vœux)	1
1 nouveaux parking et arrêts-minute	1
1 repenser le marché hebdomadaire	1
1 conventions de disponibilité avec les Sapeurs Pompiers	1
<b>2. une ville où il fait bon vivre</b>	
1 renforcer l'effectif de la PM : ASVP durant l'été	1
1 dialogue avec les forces de sécurité et référents de quartier : peu dynamique	1
1 caméras de videoprotection	1
1 sécuriser la circulation des piétons (nouvelles aménagements)	1
1 lutter contre vitesses excessives (ralentisseurs, chicanes ...)	1
1 voie douce entre viarhône et cœur de village : réalisé avec OT et département	1
1 réactualiser le PCS	1
1 relancer le débat pour un pont sur le vieux Rhône (accès à l'A7)	1
1 communiquer en temps réel avec administrés en cas d'événements majeurs	1
<b>3. une ville verte</b>	
1 Favoriser le photovoltaïque sur bâtiments communaux : on impulse des projets pou	0
1 réduire la consommation énergétique des bâtiments et éclairage public	1
1 développer des espaces verts	1
1 améliorer la gestion des jardins familiaux	1
1 partenariat pour stérilisation des chats	1
1 espaces "canisettes"	1
1 initiatives environnementales comme Nettoyons la Nature	1
<b>4. une ville plus citoyenne</b>	
1 favoriser un lien de proximité : des référents de quartier	1
1 transparence et rigueur des finances publiques : desendettement	1
1 site d'information complet	1
1 restaurer la confiance	1
1 honorer les citoyens : fait pour quelques sportifs ; à développer	0
1 valoriser le personnel communal	1
1 soutien aux associations patriotiques	1

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE - COMMUNE DE CRUAS**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**14 Avril 2025**

<b>5. une ville attentive aux plus jeunes</b>		
1 consulter les jeunes : skate park		1
1 créer une bourse aux permis		1
1 contrat municipal étudiant: on a mis en place contrat pour les pompiers		0
1 faire de l'école le plus bel atout (écoute et dialogue)		1
1 défense du collège auprès du département		1
1 favoriser l'accès au sport et la culture (pass)		1
1 être attentif au PAM		1
1 nouvelle aire de jeux sur la commune		1
<b>6. une ville humaine et solidaire</b>		
1 mise en place d'une navettes multifonctions : enquête réalisée avec CCAS		1
1 réflexion sur une résidence services ou seniors		1
1 logement temporaire pour situations d'urgence		1
1 accompagner l'installation de nouveaux professionnels de santé		1
1 mise en place d'ateliers avec des associations (chute, mémoire, ambroisie...): pas about pour l'instant		
1 aide aux démarches administratives		1
1 créer des achats groupés (chauffage, mutuelle...)		1
<b>7. une ville repensée</b>		
1 Refection des voiries		1
1 travailler avec SDE pour enfouissement des lignes		1
1 embellir le centre ville		1
1 conteneurs semi-enterrés		1
1 végétalisation de nouveaux parkings		1
1 concours pour réalisation d'une fresque : Mais mur d'expression au skate park		0
1 favoriser diversification de l'habitat		1
1 favoriser l'accès à la propriété aux cruassiens		1
1 réfléchir à une meilleure implantation des ST		1
1 accélérer l'implantation de la fibre		1
<b>8. Une ville associative et sportive</b>		
1 lancer le projet d'une nouvelle piscine		1
1 proposer des solutions alternatives à l'apprentissage de la natation		1
1 réhabiliter l'ancienne piscine en salle de sport privée		1
1 renover le parcours de santé laos sud		1
<b>9. Une ville rayonnante</b>		
1 commission culturelle extra-municipale : à la place création Comité des fêtes		1
1 création d'un comité de jumelage		1
1 inviter l'art dans l'espace public		1
1 cinéma en plein air		1
1 mise en valeur du musée des sports		1
1 dynamiser l'animation du village avec les commerçants et associations		1
<b>10. Une ville reconnue</b>		
1 être acteur de l'intercommunalité		1
1 rapprocher les habitants avec l'intercommunalité		1
1 entretenir des liens avec les communes voisines		1
71		93%

Donc 93% de nos projets ont été réalisés ou lancés.

Pierre MORELLI : on est au vote du budget ou dans une campagne électorale !

R COTTA : je suis obligée de répondre. Car on me dit que l'on ne fait rien. Que l'on ne dépense pas d'argent. Et on est à 93% de nos projets. Je suis obligée de prouver que l'on a fait ce qu'on a annoncé lors des élections. Pointez le programme de 2019.

P. TOUATI : on va s'exprimer sur le budget de la commune. Mais d'abord on reste bouche bée devant ton autosatisfaction. On fera nous-mêmes notre critique de la situation en son temps. Ce n'est pas le lieu. Cela fait deux conseils où l'on dérive sur des réunions qui ressemblent à des réunions de campagne. Mais tu as le droit.

Concernant l'investissement, je voudrais rappeler que tu répètes que tu as une ambition, un investissement ... Mais on va redire les mêmes choses et si on reprend 2024, l'investissement réellement réalisé c'est 2,3 M€. Dedans il y a 780.000 euros pour le remboursement des emprunts qui sont des investissements réalisés par les équipes précédentes. Donc vous avez dépensé 1,5 M€ en investissement. Rien de plus. Alors que vous annoncez 6,9 M€. Comment vous pouvez faire croire que vous investissez ! En cela on ne peut pas être d'accord. Cette année vous annoncez un investissement de 7,2 M€. Comment vous pouvez imaginer que l'on ait confiance en une telle dépense vu ce qui s'est passé l'an passé. C'est cela que l'on reproche.

Pour revenir sur la partie emprunt. Une commune qui a des moyens et qui n'emprunte pas, c'est une commune qui manque d'ambition. Clairement. On le voit bien sur ton tableau, les investissements faits par les équipes précédentes et le type d'investissement. Ce n'est pas un skate-park (même si c'est bien) mais c'est tout autre chose. Il faut être ambitieux. Et être ambitieux nécessite des moyens. Un mandat c'est court, 6 ans et donc si on veut faire des choses il faut emprunter. Et il n'y a pas de honte à emprunter. Regardez les communes autour. Et surtout quand on est riche.

Côté investissement on a quelques questions. La principale. L'an passé vous avez mis de grosses sommes pour retomber sur vos pattes. La piscine (on savait qu'on n'y ferait rien) Calcia (si on devait préempter). Calcia on est toujours à la même situation. L'an passé on a mis 2,5 M€ cette année on met 70.000 euros. Tu es sur un coup ? tu sais quelque chose sur Calcia ? Plus besoin de préempter ?

R COTTA

On a pas du tout la même façon de gérer. Tu oublies pourquoi nous avons été élus par les cruassiens. Pour quel projet d'après toi ? Pour la piscine.

On a décidé ensemble, avec les élus, de ne plus endetter la commune. On a fait le choix de ne pas emprunter, de ne pas augmenter les impôts. Et on a fait le choix de faire une piscine.

Sur Calcia, vous connaissez la situation l'an passé. Il y avait encore ARF. On a d'ailleurs préempté Breyer pour 150.000 €. Cette année on n'a pas mis 2,5 M€ car le projet de la piscine démarre cette année, un projet de 10 M€. Sans emprunter. Et on a décidé de prendre le risque de ne pas provisionner les 2,5 M€ pour Calcia. Et si on doit emprunter sur un second mandat, on empruntera. Sur le premier mandat on n'en avait pas besoin et cela ne nous a pas empêché de faire tous nos projets. Alors pourquoi s'endetter alors que l'on porte votre dette ?

P TOUATI

Ce n'est pas toi qui porte la dette c'est la commune. Et tu reviens toujours en arrière. Ce qui est clair c'est que nous sommes une commune immobile et c'est mentir aux cruassiens d'annoncer 7 M€ d'investissement. Et d'en faire 2,3. Cette année on est sur le même schéma. Et on interpelle sur ce sujet-là. Donc maintenant tu mets l'argent sur la piscine. J'espère que tu n'as pas été élue que pour la piscine car cela serait prendre les cruassiens pour des imbéciles. Ils ne t'ont pas élue que pour la piscine.

R COTTA

Tu ne voulais pas faire la piscine. On l'a fait.

P TOUATI

Vous essayez de faire ce que l'on voulait faire : une piscine intercommunale, voire plus...  
Et tu as passé 5 ans à revenir sur les mandats précédents. Tu as un vrai courage de vrai maire !

JM PEILA

J'ai juste une remarque. Quand je vois que sur 5 ans, tous les ans les budgets de fonctionnement et d'investissement sont excédentaires de plusieurs millions d'euros. Je ne suis pas sûr que ce soit une bonne gestion selon ma vision politique des choses. Car on n'a pas la même vision politique.

R COTTA

J'ai bien compris votre vision. Nous on veut réaliser la piscine et éviter d'endetter la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité d'adopter le budget primitif 2025 du Budget Communal tel que présenté ci-dessus.

### **2025-18-CM – CONVENTIONS D'AUTORISATION D'ACCÈS POUR LE DÉPLOIEMENT DES CÂBLES DE FIBRE OPTIQUE SUR LES BÂTIMENTS PUBLICS PLACE CLÉMENCEAU AU PROFIT D'ADN**

Monsieur Franck FERROUSSIER indique que le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) assure actuellement, sous sa maîtrise d'ouvrage publique, la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique de fibre à la maison (FTTH) bi-départemental de l'Ardèche et de la Drôme pour l'accès au très haut débit, en application de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre du déploiement de l'infrastructure de fibre optique, le Syndicat ADN, sollicite les autorisations des propriétaires de pénétrer sur le domaine privé de ceux-ci, afin de passer un câble de fibre optique en utilisant l'installation existante bénéficiant d'une servitude ou d'une convention de passage et en passant, le cas échéant, à proximité de cette installation en suivant au mieux son cheminement, et ce, dans le respect des règles de l'art. La convention confère un droit d'usage à titre gracieux au profit du Syndicat et restera en vigueur tant que les emplacements sont utilisés par le Syndicat.

Les présentes conventions concernent :

- la pose en façade d'un boîtier fibre optique et d'un câble sur l'immeuble 9 place Georges Clémenceau propriété de la ville, section AD parcelle 677 ;
- la pose en façade d'un boîtier fibre optique et d'un câble sur l'immeuble 3 place Georges Clémenceau propriété de la ville, section AD parcelle 609 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention régissant les conditions d'autorisation du Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique à procéder à l'implantation des équipements sur la façade de l'immeuble 9 place Georges Clémenceau, section AD parcelle 677 et les termes de la convention régissant les conditions d'autorisation du Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique à procéder à l'implantation des équipements sur la façade de l'immeuble 3 place Georges Clémenceau, section AD parcelle 609.

Madame le Maire précise qu'environ 55% des foyers de la commune sont actuellement raccordés (côté plaine). Du côté du vieux village, des arrêtés de servitude sont en cours de rédaction pour débloquer les non autorisations de passage.

### **2025-19-CM – CONVENTIONS DE SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS**

Monsieur Matthieu PERRIN précise qu'afin de faciliter l'organisation matérielle des manifestations, les espaces publics sont équipés au fur et à mesure de bornes de branchement électrique multiple. Elles permettent, aux exposants et forains de se raccorder directement dans des conditions optimales de sécurité.

La place du Crûle, le parking Clémenceau et la Place de la Liberté ont été dernièrement dotés d'une ou plusieurs bornes de branchement. Le parking de la filature en cours d'aménagement comprendra trois bornes de branchement. Ces équipements nécessitent une alimentation électrique qui obligent parfois l'extension du réseau électrique ou son renforcement lorsqu'il existe.

Afin de compléter ce déploiement, il est prévu d'installer un nouveau point de distribution au Parc Auclair et d'augmenter la puissance fournie à la borne de la place de la Liberté. Cette dernière mise en service lors du marché de Noël 2024 a révélé qu'une augmentation de puissance était nécessaire afin de subvenir à la totalité des besoins électriques lors de cet événement.

Pour cela ENEDIS doit étendre son réseau jusqu'au Parc Auclair d'une part et d'autre part renforcer celui de la place de la Liberté. Dans les deux cas les travaux engendrent l'installation de câbles nouveaux ou de mobilier spécifique (armoire) sur des propriétés communales et imposent préalablement la signature de conventions autorisant ENEDIS à le faire. Ainsi les présentes conventions concernent :

- L'installation de deux armoires électriques sur la parcelle section AD N°558 propriété de la ville et constitutive du parc Auclair ;
- La pose d'un câble et d'une armoire électrique en façade de l'immeuble (office du tourisme) place de la Liberté section AD N°294 propriété de la ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention régissant les conditions d'autorisation d'ENEDIS à procéder à l'implantation d'une armoire électrique au parc Auclair, section AD parcelle 558 et approuve les termes de la convention régissant les conditions d'autorisation d'ENEDIS à procéder à l'implantation du câble et de l'armoire électrique sur la façade de l'immeuble place de la Liberté, section AD parcelle 294.

Monsieur TOUATI signale que le document à la signature des conseillers actant le budget 2025 ne comporte pas le chiffre des votants, ils ne sont pas à jour sur la feuille. Madame le Maire confirme que cela ne se reproduira pas à l'avenir, les services imprimeront les feuilles de signature en aval du vote pour éviter les manipulations.

### **2025-20-CM – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'INSTALLATION DE BUNGALOWS ET L'AMENAGEMENT D'UNE PARTIE DE LA MAISON DITE DOUDOU**

Madame Régine COLOGNAC rappelle que le secours populaire exerce ses missions dans plusieurs locaux disséminés en ville. Le comité du secours populaire de CRUAS souhaite améliorer les conditions d'accueil du public pour les actions

d'accompagnement (aide matérielle et aide alimentaire). En effet, le comité occupe actuellement les bungalows à vocation de stockage non destinés à accueillir du public, rue du Verger.

La ville et le comité de Cruas se sont entendus pour centraliser cette action sur le site de la maison dite Doudou. Cette opération permettra d'améliorer et de développer les conditions de fonctionnement des activités du Secours populaire, l'accueil du public, et le respect des conditions de gestion des distributions alimentaires, l'aménagement d'un bureau et des sanitaires accessibles aux personnes à mobilités réduites.

Pour cela, il convient de déposer une demande d'autorisation de permis de construire ainsi qu'un dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à déposer la demande d'autorisation de permis de construire pour l'installation de bungalows et l'aménagement en partie de la maison Doudou ainsi que le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique.

En lien étroit avec le Secours populaire, les élus souhaitent offrir de meilleures conditions d'accueil aux bénéficiaires et de meilleures conditions de travail aux bénévoles et plus de confidentialité. Pour améliorer les conditions et respecter la réglementation en matière d'accueil du public, la commune a élaboré un projet de déménagement de ces installations dans la maison DOUDOU.

Madame le Maire rappelle que le 12 septembre 2024, le comité départemental représenté par M. Claude ESCLAINÉ, Secrétaire général du Secours populaire français de l'Ardèche, M. François JACQUART, Secrétaire général adjoint, Mme Valérie FAUCHER, secrétaire générale du comité de Cruas ainsi que les membres du SPF de Cruas ont visité le site et ont validé le projet de déménagement. L'opération d'ensemble est la suivante :

- Déplacement des 3 bungalows existants
- Mise en place d'un bungalow avec WC PMR
- Ajout d'un bungalow pour le bureau de l'association
- Aménagement dans la maison de deux réserves pour le stockage

Le montant prévisionnel de l'opération est 64 200 € TTC.

Planning prévisionnel de l'opération :

- Dépôt permis de construire : avril 2025 (délai d'instruction : 5 mois)
- Demande de subvention : avril 2025
- Début des travaux : fin septembre 2025
- Livraison : fin octobre 2025

### 2025-21-CM – RÉGULARISATIONS FONCIÈRES AVENUE MARCEL PAUL

Monsieur Antoine MADEIRA explique qu'il ressort d'une délimitation du domaine public dans l'avenue Marcel Paul au droit de deux propriétés (SCI le Provence et Monsieur ROUBY/Madame RAMOS) que les limites de l'emprise foncière de la voie communale sont discordantes avec la limite de fait de l'ouvrage public routier. Principalement, les trottoirs ont été réalisés, de longue date, sur les parcelles de la SCI Provence et de Monsieur ROUBY/Madame RAMOS

Une régularisation foncière s'impose pour que la limite de fait de l'ouvrage public routier concorde avec la limite foncière de propriété. Pour cela la commune doit acquérir ces parcelles qui seront par la suite classées dans le domaine public. La modification du parcellaire cadastral dressée par M. Pierre LAMOULERE géomètre expert est la suivante :

Avec la SCI Provence :

Avant division			Après division					
			Parcelle objet des acquisitions			Parcelle restant la propriété de l'ancien propriétaire		
Section	N°	Contenance	Section	Désignation provisoire	Contenance	Section	Désignation Provisoire	Contenance
AE	348	63 ca	AE	b	10 ca	AE	a	53 ca
AE	402	11 ca	AE	d	8 ca	AE	c	3 ca
AE	546	1 a 00 ca	AE	f	10 ca	AE	e	90 ca
AE	1161	48 a 50 ca	AE	h	26 ca	AE	g	47 a 59 ca
<b>Surface à acquérir par la commune</b>					54 ca			

Avec Monsieur ROUBY et Madame RAMOS :

Avant division			Après division					
			Parcelle objet des acquisitions			Parcelle restant la propriété de l'ancien propriétaire		
Section	N°	Contenance	Section	Désignation provisoire	Contenance	Section	Désignation Provisoire	Contenance
AE	1162	6 a 00 ca	AE	i	77 ca	AE	a	510 ca
<b>Surface à acquérir par la commune</b>					77 ca			

Au regard du coût des acquisitions réalisées rue des Hirondelles pour l'aménagement de la voie, et la situation identique en zone UC du PLU, les vendeurs acceptent le tarif de 8 euros le m<sup>2</sup> (qui sera dorénavant le tarif d'achat pour toute opération similaire).

Après en avoir délibéré (Monsieur ROUBY est exclu du vote car partie prenante), le conseil municipal approuve à l'unanimité les divisions des parcelles section AE N° 348, 402, 546, 1161, 1162 et il autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer le dossier modificatif du parcellaire et pièces annexes. Il approuve à l'unanimité l'acquisition d'une superficie de 54 m<sup>2</sup> à la SCI le Provence pour un montant de 432 €, approuve à l'unanimité l'acquisition d'une superficie de 77 m<sup>2</sup> à Monsieur ROUBY et Madame RAMOS pour un montant de 616 €.

**2025-22-CM – CRÉATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS**

Madame Natacha BONNEFOY rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique et qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités en raison d'un renforcement du service population. Madame Natacha BONNEFOY propose de créer l'emploi non-permanent suivant relevant de la catégorie hiérarchique C :

Pôle	Libellé de l'emploi	Grade	Durée hebdomadaire du poste	A compter du
Administratif	Agent Administratif Polyvalent	Adjoint Administratif Territorial	30 heures	1 <sup>er</sup> mai 2025

Cet emploi non-permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de douze mois au cours d'une période de dix-huit mois consécutifs. L'agent devra justifier d'expériences professionnelles antérieures en adéquation avec le poste proposé. Sur nécessités de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires, voire supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 l'emploi figurant dans le tableau ci-dessus et décide que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget principal de la commune.

-----

Madame le Maire indique qu'il n'y a pas de décision sur la période à présenter mais qu'une question de l'opposition va clore le conseil. Celle-ci porte mot à mot sur un tract de la CGT dont le contenu est reproduit dans son intégralité en annexe du présent compte-rendu. Les élus d'opposition souhaitent que Madame le Maire y apporte une réponse officielle et publique, point par point.

**Groupe d'opposition mené par Mr TOUATI Philippe**

**Questions écrites des élus du groupe d'opposition mené par Mr TOUATI Philippe pour le conseil municipal du lundi 14 avril 2025**

**1 – Personnel municipal**

Nous avons été destinataire d'un tract de la CGT concernant les difficultés rencontrées par le personnel communal.

**Il rapporte des faits qui ont débutés dès votre arrivée en 2020 et qui se poursuivent encore aujourd'hui.**

- La DGS prise à partie dans son bureau et qui apeurée n'est jamais revenue
- Des reproches faits à certains agents sur les relations avec les anciens élus
- De nouveaux agents recrutés mais qui ne restent pas
- Une vague de courriers recommandés avec accusé réception envoyés au domicile des agents sans prévenance, sans motif explicite et souvent le samedi ou la veille des congés
- Un agent qui est tenu pour responsable des incidents électriques survenus dans les bâtiments de la mairie et des écoles démis de ses fonctions et contraint de rester chez lui
- Une enquête interne qui a mené 2 agents en conseil de discipline, conseil qui a rendu un avis défavorable sur les sanctions que la collectivité voulait prendre à leur encontre.
- Un agent des services techniques qui rentre de congés et retrouve ses dossiers au sol dans un coin, son bureau et ses fonctions envolés

**Nous vous demandons de faire un point au conseil municipal sur cette situation.**

Nous serons en mairie pour consulter le détail des comptes de la commune le vendredi 25 avril, nous aborderons aussi ce point ensemble.

Cruas le 11/04/2025

**Réponse de Madame le Maire**

Vous avez été surpris par le tract de la CGT, nous comprenons

Nous avons également été très surpris par ce tract :

- par sa teneur diffamatoire
- par ses attaques graves

Et en même temps, faut-il s'étonner, à moins d'un an des élections municipales, de sa forte connotation politique ?

Et ce tract est-il réellement représentatif de ce que pense l'ensemble des agents vu qu'il a été rédigé apparemment sans concertation et par un seul agent ?

Après lecture de la question par Madame le Maire, les élus d'opposition décident de ne pas écouter la réponse en quittant la salle du conseil.

Maintenant, nous allons prendre le temps de répondre à chacune de ces attaques en toute transparence :

### 1 – Personnel municipal

**Nous avons été destinataire d'un tract de la CGT concernant les difficultés rencontrées par le personnel communal.**

**Il rapporte des faits qui ont débutés dès votre arrivée en 2020 et qui se poursuivent encore aujourd'hui.**

- La DGS prise à partie dans son bureau et qui apeurée n'est jamais revenue
- Des reproches faits à certains agents sur les relations avec les anciens élus
- De nouveaux agents recrutés mais qui ne restent pas
- Une vague de courriers recommandés avec accusé réception envoyés au domicile des agents sans prévenance, sans motif explicite et souvent le samedi ou la veille des congés
- Un agent qui est tenu pour responsable des incidents électriques survenus dans les bâtiments de la mairie et des écoles démis de ses fonctions et contraint de rester chez lui
- Une enquête interne qui a mené 2 agents en conseil de discipline, conseil qui a rendu un avis défavorable sur les sanctions que la collectivité voulait prendre à leur encontre.
- Un agent des services techniques qui rentre de congés et retrouve ses dossiers au sol dans un coin, son bureau et ses fonctions envolés

**Nous vous demandons de faire un point au conseil municipal sur cette situation.**

1- le 23 mai 2020, jour de l'installation du nouveau conseil et pendant la visite des locaux par les élus, la DGS a peut-être été apeurée par les propos d'une personne extérieure à la nouvelle équipe municipale. Donc cela n'était pas du fait des élus. Après cette passation, la DGS n'est jamais revenue et a décidé de repartir au département.

2- il est normal qu'il y ait des contacts avec des anciens élus. Nous sommes surpris car nous n'avons pas eu, à ce jour, de retours de ce type d'accusation par les agents.

3- comme vous l'avez vécu, c'est la vie d'une collectivité et d'autant plus lorsqu'il y a un changement d'équipe municipale.

4- nous avons précisément envoyé **5** recommandés dans le cadre d'une procédure disciplinaire sur un mandat. Je vous rappelle que l'envoi d'un recommandé aux agents dans ce cadre est une procédure tout à fait normale et conforme à la note fournie du CDG07.

5/6- Concernant les incidents électriques majeurs qui ont eu lieu au sein de la collectivité, je tiens à préciser plusieurs choses. D'abord leur impact sur la collectivité a été très important, en termes de continuité du service public, et en termes de coût financier, je rappelle que ça a coûté **89 367.98 euros**, ce sont des incidents graves. Ensuite ils auraient pu prendre une tournure dramatique puisque l'installation électrique s'est avérée être défectueuse et de nature **à mettre en danger** les usagers et les agents de la collectivité. Après une expertise externe de la situation, il s'est avéré qu'un défaut de vigilance des agents en charge des réseaux électriques, pouvait être relevée.

Une enquête administrative a été conduite, c'était indispensable, la collectivité ne pouvait pas faire autrement, elle n'avait pas le choix.

Des poursuites disciplinaires ont été envisagées, dans le strict respect des droits des agents et des droits de la défense.

Le conseil de discipline a rendu un avis défavorable à une sanction, du fait d'un doute quant aux preuves des fautes professionnelles, le doute bénéficiant à l'agent.

J'ai scrupuleusement suivi cet avis. Je ne vois donc pas ce qui pourrait être reproché à la collectivité qui a respecté toutes les procédures et les droits des agents, dans un contexte dans lequel la responsabilité de la collectivité aurait pu être engagée pour mise en danger de la vie d'autrui du fait de défaillances électriques qui auraient pu être évitées.

Par ailleurs et dernier point, nous sommes très surpris, ces questions ici soulevées relève de la vie privée des agents et ne devraient pas être divulguées en conseil municipal.

7- Ce nouvel agent contractuel a été recruté le 1<sup>er</sup> octobre 2024 au poste de chargé de l'urbanisme.

- Le 13 janvier : un point de situation de sa prise de poste est effectué par le DGA. Des difficultés notoires sont relevées en interne et au sein du service instructeur de la CC ARC.
- Le 16 janvier : une rencontre avec le DGS, le DGA et l'agent est organisée pour rapidement sécuriser le suivi des dossiers urbanisme et éviter les risques contentieux. Il a été convenu, avec l'agent, de modifier sa fiche de poste et le positionner sur une mission administrative sans le volet urbanisme.
- Le 26 février : départ en congés de l'agent
- Le 17 mars : l'agent, de retour de congés, signe sa nouvelle fiche de poste et prend ses nouvelles missions. L'agent était donc parfaitement informé des nouvelles missions qui l'attendait. Le déménagement du service urbanisme au

sein de la Mairie (auparavant aux ST) a finalement duré plus longtemps que prévu, jusqu'à son retour de congés.

Nous avons répondu à toutes ces attaques qui ressemblent à un bilan RH « à charge » de notre mandat. Donc vous comprendrez qu'il est normal que l'on fasse également le même type de bilan sur votre dernier mandat :

Monsieur ROUBY interrompt Madame le maire et manifeste son agacement sur ce retour sur le passé.

Le groupe d'opposition se lève et quitte la salle du conseil.

M ROUBY distribue un document aux élus de la majorité.

Madame le Maire continue sa réponse.

- 1 mois de grève intersyndicale entre juin et juillet 2016 dont les revendications étaient :

- une demande de 40 € d'indemnité pour tous,
- et une reconnaissance du travail des agents.

D'ailleurs, nous avons été surpris de constater, en 2020, que tous les agents n'avaient pas eu ces 40 € d'indemnité.

- vous avez lancé **un audit** avec un groupe de travail réalisé en 2018 – 2019 :

Donc en 2018 un diagnostic organisationnel des services techniques a été commandé au cabinet JMA-RH. Il relève les problématiques suivantes, « fondamentalement managériale » :

- « Situation de crise »
- « Relationnel détérioré »
- « Les difficultés vécues ou ressenties pèsent »
- « Non-communication »
- Problématiques de « management », « d'autonomie » et de « reconnaissance »
- Absentéisme de 200 jours par an
- « La fonction management n'a pas suivi les évolutions des besoins et des attentes »
- « des situations relationnelles qui se sont dégradées », qui n'ont pas été « complètement réglées »

- « Un décalage fort, sur le poste de responsable d'équipe ST entre le besoin de management et l'organisation »

Lors de la Proposition de plan d'action pour le 1<sup>er</sup> semestre 2019 le cabinet JMA-RH constate :

« **Aucun changement organisationnel n'est intervenu.** Rien n'est prévu pour mieux organiser les rapports entre responsable des ateliers municipaux et agents du service technique. »

Un 2<sup>ème</sup> audit réalisé entre le 6 septembre 2021 et le 31 mars 2022 par notre nouvelle DST :

Cet audit a révélé les mêmes difficultés que précédemment.

Et il a été constaté des dysfonctionnements concernant :

- La dotation en EPI et l'accès à des EPI appropriés par les agents
- L'accès au matériel de travail
- L'adéquation du matériel de travail aux tâches à effectuer
- La sécurité des véhicules
- Le soin porté au matériel communal
- Le contingent d'heures supplémentaires

En plus de ces éléments, et au vu de ces attaques que nous subissons très clairement, nous sommes obligés de sortir ce soir les éléments suivants :

- un agent de maîtrise a refusé un poste de responsable, il s'est vu retirer sa NBI de 15 points (69,45 euros) le 1<sup>er</sup> octobre 2015 S'IL N'EXERCE PLUS LES FONCTIONS, LA NBI N'A PLUS LIEU D'ETRE

- un adjoint territorial d'animation a bénéficié entre le 8 mars 2012 et le 10 juillet 2020 : de **48 contrats**. Nous l'avons mis en stage le 1<sup>er</sup> septembre 2022

- un agent technique est resté pendant 27 ans dans son grade d'origine. La Préfecture lui avait conseillé de s'adresser au CDG07 ou à un avocat. Il a été nommé pour **la 1<sup>ère</sup> fois** adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe le 1<sup>er</sup> janvier 2023

- un agent administratif (entrée le 6 mars 2017 et mise en stage le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ! FULGURANT) s'est vu accepter une demande de protection fonctionnelle en juin

2019 et sa collègue a été reléguée à un poste d'agent administratif aux services techniques (mise en stage au 1<sup>er</sup> novembre 1997 SOIT 21 ANS PLUS TOT)

- un agent adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe reçoit un courrier daté du 27 juin 2019 alors que cet agent est en arrêt maladie pour l'inviter à une rencontre le 3 juillet 2019 pour parler d'incompatibilité d'humeur et de changement de poste

- de nombreux DST ont également défilé sur plusieurs mandats et un a été mis « au placard » avec suppression de sa NBI et a finalement muté. (avril 2019)

Je pense que l'on va s'arrêter là, car ça deviendrait indécent de continuer à mettre ce type d'infos sur la voie publique. Je suis triste que l'on en arrive là !

Je voudrais terminer sur une note positive. Malgré un démarrage de notre mandat compliqué, nous avons finalement atteint notre objectif : la reconnaissance du travail des agents au sein de notre collectivité et auprès des cruassiens.

Nous avons souhaité la mise en place :

- ½ 13<sup>ème</sup> mois : **53 436.19 €** (1<sup>ère</sup> fois nov 2024)
- CIA lié à l'entretien pro : **19 384.30 €** (dés 23, en juin 24)
- IFSE exceptionnelle : **24 576.06 €** (janvier 2024)
- Gratificat° départ retraite: **4 046.24 €** (départ 2 agents en 24)
- garantie maintien salaire labellisée : **1 877 €** supporté par la collectivité, cela représente 10 € par agent souscripteur par mois ATTENTION EN PLACE DEPUIS AVRIL 2013
- mutuelle labellisée : **19 609 €** (en 2024), 50 % du coût mensuel famille supporté par l'agent ATTENTION EN PLACE DEPUIS AVRIL 2013
- nous avons souhaité valoriser et faire monter en compétence les agents : les chiffres suivants parlent d'eux même :
- En 2020 : 44 heures de formation ;
- en 2021 : 165 heures de formation ;
- en 2022 : 316 heures de formation ;
- en 2023 : 717 heures de formation ;
- en 2024 : 1012 heures de formation.
- l'augmentation des contrats titulaires et contractuels pour s'approcher des 35h et répondre à leur demande : à compter d'octobre 2023, +253,46 heures

## ANNEXE



**Coordination Syndicale  
Départementale Territoriaux**

**25 Avenue de la Gare**

**07000 PRIVAS**

**csd.cgt.ardecche@gmail.com**

CONSTANT Bruno 06 84 12 51 22

### **1<sup>er</sup> phase : Si vous n'êtes pas contents allez voir ailleurs !!**

**Le soir de l'arrivée dans la mairie des nouveaux élus:**

Notre directrice générale, prise à partie dans son bureau par plusieurs personnes, part précipitamment apeurée et en pleur, elle n'est plus jamais revenue....

Des reproches sur les relations avec les anciens élus, des remontrances incessantes sur leur travail, une réorganisation du service en leur défaveur ont poussé les autres agents administratifs à faire de même, ils sont tous partis....

Commence alors la venue successive de nouveaux agents, qui mettent en place ou qui essaient de mettre en place une nouvelle organisation de travail et qui finissent eux aussi par partir (en pleurant également....)

Pour les agents des autres services qui ont résisté aux reproches, qui se sont adaptés tant bien que mal à tous les nouveaux chefs, arrive la 2<sup>ème</sup> phase.

### **2<sup>ème</sup> phase : les mises en accusations !! « si tu veux abattre ton chien tu dis qu'il à la rage »**

Une vague de courriers recommandés avec accusé de réception au domicile des agents. Pour certain sans prévenance, sans motifs explicites, le samedi matin, ou la veille de congés !!! Violence extrême pour ces agents, leur famille, leurs proches, leurs collègues

Un agent victime de la « 1<sup>er</sup> phase », démi de ses fonctions, mis au « placard », lui n'est pas parti, il a fait dos rond.

Malgré la demande d'économie exigée, économies de « bouts de chandelles » en vigueur, il a essayé d'exécuter le travail demandé.  
Cet agent, la collectivité le met en cause, et veut lui faire « porter le chapeau » pour les incidents électriques survenus sur les bâtiments de la mairie et des écoles.  
La collectivité se défend de l'accuser en personne, pourtant il est le seul concerné par arrêté municipal pour des mesures conservatoires, contraint de rester chez lui le temps d'une enquête administrative,  
A préciser que cette enquête n' a été en définitive qu'une enquête interne menée par deux avocats de la collectivité !!! .Enquête à charge !!! Enquête qui a mené deux agents en conseil de discipline

**Ce conseil de discipline a rendu un avis défavorable à l'unanimité sur les sanctions que la collectivité voulait prendre à l'encontre des deux agents.  
Et pourtant malgré tout la collectivité a voulu sanctionner ces agents !!!**

Et dernièrement, cela continu, un agent des services techniques en rentrant de congés retrouve ses dossiers au sol dans un coin, son bureau et ses fonctions envolés .....

## **Plusieurs questions se posent :**

**Ces agissements vont-ils se répéter ? jusqu'à quand ? Jusqu'à l'acte irréversible d'un agent ? Au drame ?**

**Comment peut-on revenir travailler dans ces conditions ?**

**Comment faire pour ne pas pleurer ? déprimer ? se sentir dévalorisé ? trahi ?**

**Comment peut-on accepter de ne pas pouvoir tout simplement s'expliquer autour d'une table ?**

**Comment des conseillers élus à la tête de la collectivité pour un mandat de courte durée peuvent s'octroyer le droit de détruire des agents qui sont eux au service de cette même collectivité depuis 10, 20, 30 ans, toute une carrière ?**

## **Que cherche la collectivité en agissant de la sorte ?**

par mois pour 10 agents du pôle EJPDB pour un coût total supplémentaire mensuel chargé de 5303,83 €

- 15 avancements de grade en 2024

soit un total des avancées sociales sur notre budget 2024 de : 122928,79€

et je n'oublie pas :

- Mise en place des 1607 h : le **1<sup>er</sup> janvier 2024**
- Mise en place d'une pointeuse pour un suivi et un paiement des heures dans les temps le **1<sup>er</sup> mai 2024**
- Mise en place du CST : le **12/03/2024**

Le Conseil Municipal est clôturé à 20H34.

Fait à Cruas, le 20 Mai 2025

Rachel COTTA,  
Maire



Natacha BONNEFOI,  
Secrétaire de séance

